



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 décembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 Décembre 1998

**Présentation des budgets universitaires 96/97 - 97/98 - 98/99 pour les
formations niortaises - Participation de la Ville de NIORT**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,
M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98563

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Enseignement Secondaire et Supérieur

**Présentation des budgets universitaires 96/97 - 97/98 - 98/99 pour
les formations niortaises - Participation de la Ville de NIORT**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

En application de la convention tripartite du 25 Mars 1996 relative notamment aux modalités de financement des formations universitaires accueillies sur le pôle niortais et signée par l'Université de Poitiers, le Conseil Général des Deux-Sèvres et la Ville de Niort, l'Université propose aux deux collectivités, les annexes budgétaires prévisionnelles et réalisées par année universitaire.

Aujourd'hui, l'Université nous soumet trois séries d'annexes budgétaires, ainsi que le projet d'avenant n°2 prenant en compte l'ensembles des formations universitaires.

1. les budgets définitifs de l'année 1996/1997
2. les budgets prévisionnels de 1997/1998
3. les budgets prévisionnels de 1998/1999

1. En ce qui concerne l'exercice 1996/1997, les budgets prévisionnels ont été adoptés par le Conseil Municipal en séance du 30 Juin 1997 et la participation acquittée par chaque collectivité s'est élevée à 2.944.196 F.

Pour ce même exercice, le budget global réalisé se décompose comme suit :

* dépenses :	de fonctionnement	6.634.786,81 F
	d'investissement	115.210,39 F
	soit un total de	6.749.997,20 F
* recettes :	dotation université	739.407,00 F
	taxe d'apprentissage	99.082,10 F
	subvention Conseil Général	2.955.754,05 F
	subvention Ville de Niort	2.955.754,05 F
	soit un total de	6.749.997,20 F

Au vu de ces résultats, chacune des Collectivités reste redevable de 11.558,05 F.

2. Pour l'année 1997/1998, les budgets prévisionnels proposés font apparaître une subvention de 3.307.050,50 F par Collectivité pour un coût total de fonctionnement de 7.576.487 F.

Dans l'attente de la présentation des budgets réalisés de cette même année, et compte tenu d'un supplément de recettes annoncé, les collectivités ne s'acquitteraient dans l'immédiat que des 3/4 de leur participation prévisionnelle : soit 2.480.287,88 F.

Le solde restant dû sera versé après présentation des budgets définitifs par l'Université et leur acceptation par les assemblées délibérantes.

3. Pour l'année universitaire 1998/1999, deux formations nouvelles (des MST) ont été ouvertes sur le pôle niortais portant le budget pévisionnel à **8.360.424 F** et la participation de chacune des Collectivités à **3.533.465,80 F**.

Ces documents nous étant présentés dans les temps requis et en application de l'Article 15 de la convention tripartite, la collectivité peut après acceptation de ces annexes budgétaires, verser l'acompte correspondant au 1er trimestre soit **883.366,45 F**.

En résumé, si l'assemblée valide les annexes budgétaires ci-jointes, la participation de la Ville de Niort sera la suivante :

1) solde de subvention pour l'exercice 1996/1997	11.558,05 F
2) acompte prévisionnel 1997/1998 (3/4)	2.480.287,88 F
3) 1er trimestre prévisionnel 1998/1999	883.366,45 F
soit un total de	3.375.212,39 F

Les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au budget 1998 à l'imputation 921.131.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter l'avenant et ces annexes financières.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents et à payer la participation de la Ville de NIORT.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)